

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS SELON IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024, élaborés selon les normes IFRS tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui se tiendra le 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **M Khaled MNIF (BDO Tunisie) & M Jamel MEZIOU (EXPERT-PARTNERS)**.

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	739 607	1 334 102
Immobilisations corporelles	A1	59 830 619	56 647 782
Immeubles de placement	A2	7 038 596	7 045 201
Droits d'utilisation	A3	2 376 394	1 894 966
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	113 573 076	90 043 444
Actifs financiers au coût amorti	A5	1 090 597	1 139 191
Titres de participation dans les filiales	A6	11 998 800	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	-	794 880
Actifs non courants		196 647 689	167 148 816
Stocks	A7	133 164 166	151 433 604
Créances clients	A8	95 473 976	121 598 047
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A9	441 281	585 130
Autres actifs courants	A10	11 504 753	11 161 139
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	28 663 707	10 035 549
Actifs courants		269 247 883	294 813 469
Total des actifs		465 895 572	461 962 285

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		181 296 796	143 328 368
Résultat de l'exercice		41 560 494	35 479 697
Total des capitaux propres	C1	252 857 290	208 808 065
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	1 493 158	2 495 933
Obligations locatives	P1	2 791 308	2 135 808
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	425 023	357 943
Provisions pour risques et charges	P3	6 376 500	6 326 055
Autres passifs non courants		203 665	331 657
Passif d'impôt différé	P4	1 335	-
Passifs non courants		11 290 989	11 647 396
Dettes fournisseurs	P5	148 114 049	150 390 839
Autres passifs courants	P6	15 087 209	11 305 652
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	22 395	19 602
Passif d'impôt courant	P4	1 442 510	3 847 122
Emprunts et dettes financières	P1	35 440 475	75 198 102
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 640 655	745 507
Passifs courants		201 747 293	241 506 824
Total passifs		213 038 282	253 154 220
Total des capitaux propres et passifs		465 895 572	461 962 285

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
<u>Activités poursuivies</u>			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	595 426 652	645 522 654
Coûts des ventes	R-2	(490 650 981)	(533 273 622)
Marge brute		104 775 671	112 249 032
Autres gains	R-3	2 633 644	2 527 116
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(21 774 666)	(22 215 495)
Charges administratives	R-5	(35 460 797)	(33 040 792)
Autres pertes	R-6	(2 124 797)	(8 622 437)
Résultat opérationnel		48 049 055	50 897 424
Produits financiers	R-7	16 861 023	11 950 171
Charges financières	R-8	(5 543 425)	(7 467 052)
Résultat financier net		11 317 598	4 483 119
Résultat avant impôt		59 366 653	55 380 543
Charge d'impôt sur le résultat		(17 806 159)	(19 900 846)
Résultat après impôt des activités poursuivies		41 560 494	35 479 697
Résultat net de la période		41 560 494	35 479 697
<i>Résultat de base par action</i>		<i>1,385</i>	<i>1,183</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>1,385</i>	<i>1,183</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	23 529 633	26 993 553
Ecart actuariel sur IDR net d'impôt (OCI)	P-2	(40 902)	(5 831)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		23 488 731	26 987 722
Résultat global de la période		65 049 225	62 467 419
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>2,168</i>	<i>2,082</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>2,168</i>	<i>2,082</i>

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie
Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	59 366 653	55 380 543
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	5 758 768	5 804 762
Régularisation des amortissements cumulés	117 651	-
Indemnité de départ à la retraite	39 798	31 479
Dotations aux provisions	3 549 880	367 526
Reprises sur provisions	(6 885 839)	(4 418 051)
Charge d'impôt exigible	(17 806 159)	(19 900 846)
Variation de l'impôt différé	785 388	564 912
Variation de l'impôt courant	(2 404 612)	(4 637 249)
Charge financière des obligations locatives	(63 749)	(51 823)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	895 147	(1 378 510)
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(761 182)	(255 014)
Résultat des opérations de placement	-	(69 199)
Variation des autres passifs non courants	(127 991)	(442 208)
Perte sur titres de participation AFCAR	3 859 414	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	18 303 728	10 050 122
Variation des créances clients	26 527 652	179 501
Variation des autres actifs courants	(1 230 678)	7 855 043
Variation des dettes fournisseurs	(2 276 788)	(41 258 025)
Variation des autres passifs	3 781 560	2 566 221
Total des flux de trésorerie provenant de l'exploitation	91 428 641	10 389 185
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(8 671 092)	(5 543 826)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	1 211 931	464 400
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(3 749 550)	-
Décaissements provenant des opérations de placement	-	69 199
Encaissements/Décaissements provenant des prêts et avances au personnel et des cautionnements	168 629	248 866
Total flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(11 040 082)	(4 761 361)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(21 000 000)	(19 500 000)
Encaissement sur nouveaux emprunts	26 203 093	30 000 000
Décaissements sur emprunts	(69 680 889)	(36 830 282)
Encaissements /Décaissements sur crédit de gestion et billet à ordre	2 717 395	16 915 996
Total flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(61 760 401)	(9 414 286)
Variations de la trésorerie	18 628 158	(3 786 462)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	10 035 549	13 822 011
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	28 663 707	10 035 549

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
 Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
 (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646
Affectation du résultat de l'exercice 2022		-	27 330 716	-	(27 330 716)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	26 987 722	-	26 987 722
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	35 479 697	35 479 697
Situation au 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065
Affectation du résultat de l'exercice 2023		-	35 479 697	-	(35 479 697)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	23 488 731	-	23 488 731
Distribution de dividendes		-	(21 000 000)	-	-	(21 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	41 560 494	41 560 494
Situation au 31/12/2024		30 000 000	122 462 520	58 834 276	41 560 494	252 857 290

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital lors de son introduction en bourse et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital lors de son introduction en bourse.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT, SKODA et à partir de 2022, CUPRA et RENAULT TRUCKS en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

La structure de capital de la société se détaille au 31 décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentages
PGI - GROUPE AMEN	16 252 003	54,18%
PGH - GROUPE POULINA	8 610 675	28,70%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 137 322	7,12%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a terminé l'année 2024 avec un total de 6 599 immatriculations de véhicules représentant 11,5% de part de marché.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2024 se sont élevés à 8 671 092 TND contre 5 543 826 TND au cours de 2023.
- Nomination de Mr. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE au poste de Directeur Général Adjoint à partir du 1^{er} septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JAIET suite à son départ à la retraite.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a finalisé la procédure de liquidation de la société AFCAR dans laquelle elle détenait une participation de 3 859 414 TND.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- Entente de financement des fournisseurs (amendements IAS 7 et IFRS 7) ;
- Passif de location dans le cadre d'une cession-bail (amendement IFRS 16) ;
- Classification des passifs en tant que courants ou non courants (amendement IAS 1) ;
- Passifs non courants assortis de clauses restrictives (amendement IAS 1).

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Absence de convertibilité (amendement IAS 21) ;
- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) ;
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux correspondant aux durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;

b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'ils ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivés (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou

- Le coût amorti du passif financier.

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, la société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, la société apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- La société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- La société a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location. Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si la société reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classée en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées selon la politique suivante :

- Pour les stocks des véhicules neufs : Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est inférieur à 2 ans et une provision de 20% est constituée à partir de la troisième

année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est supérieur à 2 ans.

- Pour les stocks des véhicules d'occasion : une provision de 10% après 1 année d'achat et pour chaque année d'ancienneté.
- Pour les stocks de pièces de rechange :
 - ✓ Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - ✓ 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
 - ✓ 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
 - ✓ 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
 - ✓ 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société Ennakl Automobiles se détaille comme suit :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.

Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite. L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera finalement l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

A partir de l'exercice 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariels ».

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Elle est également soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 4 %. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un évènement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens « TND » qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	113 573 076	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 640 655

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	745 507

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

- a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faut de information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management.

L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif.

Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- (i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- (ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La Direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL AUTOMOBILES l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société. Voici les principales mesures prises par la Direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devises à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Créances clients	95 473 976	121 598 047
Autres actifs courants (*)	3 616 085	5 661 007
Liquidités et équivalents de liquidités	28 663 707	10 035 549
Prêts au personnel	1 445 468	1 590 095
Dépôts et cautionnements	29 998	29 998
Avances au personnel	56 412	104 227
Total des actifs financiers au coût amorti	129 285 646	139 018 924
Actifs financiers à la JV par les AERG	113 573 076	90 043 444
Total des actifs financiers à la JV	113 573 076	90 043 444

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus

Désignation	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Emprunts	36 933 633	77 694 035
Créditeurs et divers autres passifs (**)	163 113 412	161 636 491
Total des passifs financiers au coût amorti	200 047 045	239 330 526
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 640 655	745 507
Total des passifs financiers à la JV	1 640 655	745 507

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,321	3,391	-0,070	-2,059%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
-------------	-----------	--------------------------------

EUR/TND	-2,059% par rapport au 31/12/2024	(7 661 097)
EUR/TND	+2,059% par rapport au 31/12/2024	7 661 097

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme. Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2024, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 14 794 TND.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 Décembre 2024	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnées	Total
Clients et comptes rattachés	95 473 976	-	3 039 797	98 513 773
Total	95 473 976	-	3 039 797	98 513 773

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation (*)	Signification de la note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Baa1	Qualité moyenne inférieure	1 248 258	50 194
B3	Très spéculatif	2 402 604	553 327
Caa1	Risque élevé	21 178 160	509 796
Caa2	Ultra spéculatif	270	3 446 660
Non notées	-	1 507 254	2 431 734
Total		26 336 546	6 991 711

(*) Selon les dernières données disponibles

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2024	jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	897 370	1 595 325	-
Billets à ordre	8 234 608	-	-	-
Effets escomptés et non échus	26 203 093	-	-	-
Total	34 736 824	897 370	1 595 325	-

(*) *Echéances y compris les intérêts*

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Emprunts	36 933 633	77 694 035
Créditeurs et divers autres passifs (*)	163 113 412	161 636 491
Liquidités et équivalents de liquidités	(28 663 707)	(10 035 549)
Dettes nettes	171 383 338	229 294 977
Total capitaux propres	252 857 290	208 808 065
Total capital	424 240 628	438 103 042
Gearing ratio	40%	52%

(*) *Les produits constatés d'avance sont exclus*

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A - ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droits d'utilisation *	En cours corporelles	Total corporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2023	4 709 227	9 648 736	45 779 067	2 246 381	4 895 420	1 731 841	8 485 695	21 291 555	590 827	742 643	94 821 338	100 121 391
Acquisitions	355 295	-	-	291 795	2 132 849	481 877	381 047	666 246	1 628 420	1 234 717	5 188 531	7 172 246
Cessions	-	-	-	-	(971 733)	-	-	-	-	-	(971 733)	(971 733)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	651 291	-	(651 291)	-	-
31/12/2023	5 064 522	9 648 736	45 779 067	2 538 176	6 056 536	2 213 717	8 866 742	22 609 092	2 219 247	1 326 069	99 038 135	106 321 904
01/01/2024	5 064 522	9 648 736	45 779 067	2 538 176	6 056 536	2 213 717	8 866 742	22 609 091	2 219 247	1 326 069	99 038 135	106 321 904
Acquisitions	112 028	-	-	312 065	1 033 146	122 235	429 474	646 619	719 247	6 015 525	8 559 064	9 390 339
Cessions	-	-	-	-	(1 111 356)	-	(199 292)	(71 864)	-	-	(1 382 511)	(1 382 511)
31/12/2024	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 688	114 329 732

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droits d'utilisation *	En cours corporelles	Total corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2023	(2 998 062)	-	(13 944 367)	(1 646 125)	(2 236 070)	(1 127 727)	(6 209 023)	(13 042 046)	(115 575)	-	(38 205 357)	(41 318 995)
Dotations de l'exercice	(730 143)	-	(2 029 371)	(322 199)	(625 616)	(135 517)	(491 802)	(1 345 050)	(208 706)	-	(4 949 556)	(5 888 405)
Cessions	-	-	-	-	759 411	-	-	-	-	-	759 411	759 411
Autres mouvements	(2 215)	-	-	-	-	-	5 150	-	-	-	5 150	2 935
31/12/2023	(3 730 420)	-	(15 973 738)	(1 968 324)	(2 102 275)	(1 263 244)	(6 695 675)	(14 387 096)	(324 281)	-	(42 390 352)	(46 445 054)
01/01/2024	(3 730 420)	-	(15 973 738)	(1 968 324)	(2 102 275)	(1 263 244)	(6 695 675)	(14 387 096)	(324 281)	-	(42 390 352)	(46 445 054)
Dotations de l'exercice	(824 174)	-	(1 790 495)	(372 655)	(613 700)	(157 322)	(463 479)	(1 527 821)	(237 819)	-	(4 925 472)	(5 987 465)
Cessions	-	-	-	-	715 560	-	166 898	49 305	-	-	931 763	931 763
Autres mouvements	117 651	-	-	-	-	-	-	(5)	-	-	(5)	117 646
31/12/2024	(4 436 943)	-	(17 764 233)	(2 340 979)	(2 000 415)	(1 420 566)	(6 992 257)	(15 865 617)	(562 100)	-	(46 384 067)	(51 383 110)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2023	1 334 102	9 648 736	29 805 330	569 852	3 954 261	950 473	2 171 067	8 221 995	1 894 966	1 326 069	56 647 782	59 876 850
31/12/2024	739 607	9 648 736	28 014 834	509 262	3 977 911	915 386	2 104 667	7 318 230	2 376 394	7 341 594	59 830 619	62 946 620

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7 038 596 TND contre 7 045 201 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements	(153 890)	(147 285)
Immeubles de placement nets	7 038 596	7 045 201

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Revenus de l'immeuble bâti	129 762	72 000
Total	129 762	72 000

A3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2 376 394 TND contre 1 894 966 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	2 219 247	590 827
Acquisitions	719 249	1 628 420
Sous-total	2 938 496	2 219 247
Amortissements début	(324 281)	(115 575)
Amortissements de la période	(237 821)	(208 706)
Sous-total	(562 102)	(324 281)
Total	2 376 394	1 894 966

A4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2024 à 113 573 076 TND contre 90 043 444 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024			31/12/2023		
	Nombre	Cours de clôture	31/12/2024	Nombre	Cours de clôture	31/12/2023
Amen Bank	2 770 695	36,900	102 238 662	2 401 269	33,500	80 442 528
ATL	2 666 921	4,250	11 334 414	2 666 921	3,600	9 600 916
Total			113 573 076			90 043 444

A5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 090 597 TND contre 1 139 191 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel (LT)	1 060 599	1 109 192
Dépôts et cautionnements donnés	419 628	395 815
Sous-total	1 480 227	1 505 007
Provisions sur les cautionnements	(389 630)	(365 816)
Total	1 090 597	1 139 191

A6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2024 à 11 998 800 TND contre 8 249 250 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
STLV	9 998 800	6 249 250
AFCAR	-	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	11 998 800	12 108 664
Provisions sur les participations	-	(3 859 414)
Total	11 998 800	8 249 250

A7. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2024 à 133 164 166 TND contre 151 433 604 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Volkswagen	2 133 526	14 517 310
Audi	7 410 979	15 304 887
Porsche	5 207 422	7 202 349
Renault trucks	13 673 146	18 269 307
SEAT	5 569 508	28 556 401
SKODA	2 458 012	4 552 583
Stock de véhicules neufs encours de dédouanement	83 075 964	49 376 882
Volkswagen Utilitaires	191 016	875 325
Stock PR	8 782 651	7 230 371
Stock VO	5 507 255	6 436 930
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	29 320	20 182
Sous-total	134 253 080	152 556 808
Provision pour dépréciation des stocks	(1 088 914)	(1 123 204)
Total	133 164 166	151 433 604

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	1 123 204	901 009

Provision constituée au cours de la période	390 626	222 195
Reprise de la provision	(424 916)	-
Fin de période	1 088 914	1 123 204

A8. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2024 à 95 473 976 TND contre 121 598 047 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Effets escomptés non échus	26 203 092	68 769 296
Effets à recevoir	60 646 644	29 674 596
Clients leasing	5 119 461	21 043 831
Chèques à l'encaissement	1 075 808	2 642 701
Clients douteux	977 858	958 302
Clients comptes courants	3 222 488	954 066
Clients travaux en cours	1 246 557	792 883
Effets et chèques impayés	21 865	205 749
Sous-total	98 513 773	125 041 424
Provisions sur les clients	(3 039 797)	(3 443 377)
Total	95 473 976	121 598 047

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	3 443 377	4 931 380
Provision constituée au cours de la période	53 956	-
Reprise sur provision	(457 536)	(1 488 003)
Fin de période	3 039 797	3 443 377

A9. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre 2024 à 441 281 TND contre 585 130 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Avances au personnel	56 412	104 227
Prêts au personnel (CT)	384 869	480 903
Total	441 281	585 130

A10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 11 504 753 TND contre 11 161 139 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
-------------	------------	------------

Fournisseurs, avances et acomptes	5 546 294	2 561 469
Produits à recevoir	3 352 028	3 942 035
Etat, impôts et taxes	488 795	-
Débiteurs divers	2 481 626	3 538 271
Charges constatées d'avance	2 342 374	2 938 663
Sous-total	14 211 117	12 980 438
Provisions sur les autres actifs courants	(2 706 364)	(1 819 299)
Total	11 504 753	11 161 139

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Début de période	1 819 299	3 672 133
Provision constituée au cours de la période	562 472	-
Reclassement	1 211 952	-
Reprise sur provision	(887 359)	(1 852 834)
Fin de période	2 706 364	1 819 299

A11. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 28 663 707 TND contre 10 035 549 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en comptes courants bancaires	26 336 544	6 991 711
Effets à l'encaissement	549 301	1 074 289
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	12 538	288 224
Avoirs en caisses	29 482	33 483
Régie d'avances et accreditifs	1 735 842	1 647 842
Total	28 663 707	10 035 549

C - CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En TND	31/12/2024
Solde au 31 décembre 2023	35 345 545
Gain actuariel sur IDR	(30 075)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	23 529 633
Impôts différés sur les AERG	(10 827)
Solde au 31 décembre 2024	58 834 276

B -PASSIFS :

P1. Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2024 à 39 724 941 TND contre 79 829 843 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

31/12/2023	Remboursement	Reclassement	Nouveaux crédits	31/12/2024
------------	---------------	--------------	------------------	------------

Emprunt Amen Bank					
Non-courant	2 495 933	-	(1 002 774)	-	1 493 159
Courant	911 593	(911 593)	1 002 774	-	1 002 774
Obligations locatives					
Non-courant	2 135 808	-	-	655 500	2 791 308
Billets à ordre					
Courant	5 517 213	(57 575 783)	-	60 293 178	8 234 608
Effets escomptés et non échus					
Courant	68 769 296	(68 769 296)	-	26 203 093	26 203 093
Total courant	75 198 102	(127 256 672)	1 002 774	86 496 271	35 440 475
Total Non-courant	4 631 741	-	(1 002 774)	655 500	4 284 466
Total	79 829 843	(127 256 672)	-	87 151 771	39 724 941

P2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2024 à 447 418 TND contre 377 545 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Début de l'exercice	377 545	336 956
Coût des services rendus	23 584	20 625
Charges financières	35 816	29 597
Gain/perte actuarielle (OCI)	30 075	9 110
Remboursement	(19 602)	(18 743)
Fin de l'exercice	447 418	377 545

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6 376 500 TND contre 6 326 055 TND au 31 décembre 2023 :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour litiges	600 019	1 156 605
Provisions pour autres risques et charges	5 776 481	5 169 450
Total	6 376 500	6 326 055

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 335 TND et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	31/12/2024
Provision pour départ à la retraite	161 070
Provision pour litiges	316 510
Moins-value sur titres	-
Pertes de change latentes	114 125

Instruments de couverture	590 635
Contrats de location	149 369
Provisions sur les stocks et les cautions	523 702
Total des actifs d'impôts différés	1 855 411
Gains de change latents	(522 384)
Produits à recevoir	(38 897)
Amortissements différés	(1 295 465)
Total des passifs d'impôts différés	(1 856 746)
Passifs d'impôts différés nets	1 335

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2024 à 17 806 159 TND et se détaille comme suit :

En TND	31/12/2024
Impôt exigible	17 020 771
Impôt différé	785 388
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	17 806 159

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En TND	31/12/2024
Résultat avant impôt	59 366 653
Taux d'IS applicable à la société	39 %
Charge d'impôt théorique	23 152 995
Charge d'impôt exigible	17 020 771
Impôt différé	785 388
Charge d'impôt comptabilisée	17 806 159
Différence	(5 346 836)
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	2 545 654
Produits non imposables	(7 892 490)
Total	(5 346 836)

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 847 122
Charge d'impôt exigible de 2024	17 020 771
Paiements d'impôts en 2024	(19 425 383)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2024	1 442 510

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Mouvements 2024	Solde au 31 décembre 2023	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2024
Provision pour départ à la retraite	135 916	35 981	(10 827)	161 070
Provision pour litiges	416 379	(99 869)	-	316 510
Moins-value sur titres	1 389 389	(1 389 389)	-	-
Pertes de change latentes	261 430	(147 305)	-	114 125
Gains de change latents	(1 115 358)	592 974	-	(522 384)
Produits à recevoir	(40 847)	1 950	-	(38 897)
Instruments de couverture	268 382	322 253	-	590 635
Amortissements différés	(1 143 160)	(152 305)	-	(1 295 465)
Provisions sur les stocks et cautions	536 046	(12 344)	-	523 702
Contrats de location	86 703	62 666	-	149 370
Total	794 880	(785 387)	(10 827)	(1 335)

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2024 à 148 114 049 TND contre 150 390 839 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs étrangers	131 934 553	123 977 282
Fournisseurs locaux	15 494 206	25 950 673
Fournisseurs, retenues de garantie	685 290	307 384
Fournisseurs, effets à payer	-	155 500
Total	148 114 049	150 390 839

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 15 087 209 TND contre 11 305 652 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	5 076 871	4 700 693
Cotisations de sécurité sociale à payer à la CNSS	1 502 446	1 349 077
Etat, impôts et taxes	7 808 569	4 567 404
Congés à payer	525 406	502 465
Assurance groupe, à payer	73 962	104 549
Débours sur cartes grises	-	17 464
Produits constatés d'avances	87 846	60 000
Dépôts et cautionnements reçus	12 000	4 000
Créditeurs divers	109	-
Total	15 087 209	11 305 652

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 640 655 TND contre 745 507 TND au 31 décembre 2023 et représentent les instruments de couverture passifs.

R - L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2024 à 595 426 652 TND contre 645 522 654 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de véhicules neufs	560 491 816	606 609 328
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	22 104 672	23 176 896
Ventes de véhicules d'occasion	9 612 904	12 806 396
Ventes de travaux atelier	3 217 260	2 930 034
Total	595 426 652	645 522 654

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 490 650 981 TND contre 533 273 622 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Coût des véhicules neufs vendus	456 898 096	489 926 232
Coût des pièces de rechange et des accessoires vendus	21 067 862	26 696 885
Coût des véhicules d'occasion vendus	9 472 479	12 715 048
Achats atelier	222 024	255 118
Charge personnel direct	2 533 162	3 147 715
Travaux extérieurs	491 647	310 429
Dotations aux provisions sur stocks VN	390 627	222 195
Reprise de provisions sur stocks VN	(424 916)	-
Total	490 650 981	533 273 622

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2 633 644 TND contre 2 527 116 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Reprise sur les provisions pour risques et charges	-	1 077 215
Produits non récurrents	725 695	219 115
Locations	859 162	728 700
Ristournes TFP	52 182	209 786
Profits sur cessions d'immobilisations	973 572	255 014
Autres services	23 033	37 286
Total	2 633 644	2 527 116

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2024 à 21 774 666 TND contre 22 215 495 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charge de personnel	11 376 957	11 935 434
Autres frais sur ventes	5 547 076	5 311 084
Publicités et insertions	3 081 325	3 094 197
Frais de déplacements	1 069 419	1 077 760
Location diverses	365 296	335 783
Cadeaux, réceptions et restaurations	88 589	224 107
Honoraires	156 971	119 881
Consommables	76 424	104 760
Impôts et taxes	12 609	12 489
Total	21 774 666	22 215 495

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2024 à 35 460 797 TND contre 33 040 792 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charge de personnel	13 859 397	11 926 573
Dotations aux amortissements	5 758 768	5 804 762
Frais bancaires	5 253 967	4 820 649
Impôts et taxes	2 095 827	2 681 005
Honoraires	2 203 961	5 569 915
Energie	623 628	1 016 618
Abonnements	3 311 982	1 905 794
Entretien et réparations	1 134 813	1 030 679
Gardiennage	874 175	531 279
Assurance	425 506	446 577
Vêtements de travail	66 761	155 901
Fournitures de bureaux	132 549	147 823
Dons et subventions	8 104	17 490
Frais de formation	416 011	181 232
Dotations aux provisions sur créances	53 957	145 331
Dotations aux provisions sur autres actifs courants	562 472	-
Dotations aux provisions sur cautions	23 814	-
Reprise de provisions sur créances clients	(457 536)	(1 488 002)
Reprise de provisions sur les autres actifs courants	(887 359)	(1 852 834)
Total	35 460 797	33 040 792

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2 124 797 TND contre 8 622 437 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Apurement d'anciens soldes sans objet et autres pertes diverses	232 837	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 262 396	-
Perte sur les titres de participation AFCAR	3 859 414	-
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	(3 859 414)	-
Pénalités de retard	417 174	8 454 917

Charges nettes sur cessions d'immobilisations	212 390	167 520
Total	2 124 797	8 622 437

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élevaient au 31 décembre 2024 à 16 861 023 TND contre 11 950 171 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes reçus	16 531 762	10 020 793
Gains sur instruments de couverture	-	1 378 511
Intérêts créditeurs	205 653	346 043
Intérêts sur prêts au personnel	110 984	135 625
Produits nets sur placements	12 624	69 199
Total	16 861 023	11 950 171

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élevaient au 31 décembre 2024 à 5 543 425 TND contre 7 467 052 TND au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur comptes courants	34 317	61 871
Intérêts sur crédit bancaire	767 163	1 719 834
Agios sur les effets escomptés	3 546 244	5 434 316
Pertes sur instruments de couverture	895 148	-
Indemnité de départ à la retraite	35 816	29 597
Obligations locatives	264 737	221 434
Total	5 543 425	7 467 052

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Achats consommés	487 660 461	529 742 921
Charges de personnel	27 769 516	27 009 722
Autres charges d'exploitation	32 158 455	37 568 251
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 422 809	2 831 452
Total	550 011 241	597 152 346

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

1) Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	33 000 000 EUR
BIAT	12 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
Total	57 000 000 EUR

2) Engagements par signature en Dinar Tunisien :

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2024
CAUTIONS BANCAIRES	3 917 070
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 442 611
Total	13 359 681

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2024
CAUTIONS BANCAIRES	4 011 935
Total	4 011 935

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2024
CAUTIONS BANCAIRES	18 876
Total	18 876

UBCI :

Nature	Montant au 31/12/2024
CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total	5 400

3) Intérêts restant à payer :

Les intérêts restant à payer au 31 décembre 2024 sur le crédit bancaire AMEN BANK se détaillent comme suit :

Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
AMEN BANK	6 000 000	193 719	102 167	295 886
Total	6 000 000	193 719	102 167	295 886

E. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 26 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

F. INFORMATIONS DONNEES SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 960 426 TND HT au titre des charges communes de l'exercice 2024.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élevaient à 157 500 TND HT par trimestre. Les frais de location au 31 décembre 2024 se sont élevés à 630 000 TND HT.

Le solde débiteur divers de la société Car Gros dans les comptes ENNAKL S.A tenant compte des charges communes, des frais de location et des opérations diverses s'élève à 2 461 595 TND débiteur au 31/12/2024 contre un solde de 3 526 764 TND débiteur au 31/12/2023.

- La société Car Gros a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 15 344 820 TND HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 328 235 TND HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.

Le solde fournisseurs de la société Car Gros dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILES tenant compte des achats de pièces rechange, lubrifiants, accessoires, du matériel et outillages s'élève à 9 514 465 TND au 31/12/2024, contre un solde de 16 190 055 TND au 31/12/2023.

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 2 883 TND HT au titre d'entretien et réparations de véhicules ;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 1 648 665 TND HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Le solde client de la société Car Gros dans les comptes de la société ENNAKL tenant compte de la vente de pièces rechange et de la prestation s'élève à 328 442 TND au 31/12/2024, contre un solde de 1 243 210 TND au 31/12/2023.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 990 770 TND en hors taxes et net des remises ;
- La société ENNAKL S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 385 TND net de remises au titre de frais d'entretien.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 59 400 TND HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Le solde clients et effets à recevoir de la société STLV dans les comptes de la société ENNAKL tenant compte de la vente de véhicules neufs, des frais de location et des prestations de services d'entretien et réparations s'élève à 2 828 030 TND au 31/12/2024, contre un solde de 5 448 991 TND au 31/12/2023.

- En 2024, la société « STLV » a facturé à la société ENNAKL S.A un montant de 385 241 TND en hors taxes au titre de location de véhicules ;
- En 2024, la société « STLV » a facturé à la société ENNAKL S.A un montant de 428 800 TND en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

Les solde fournisseurs et charges à payer de la société STLV dans les comptes de la société ENNAKL tenant compte des prestations de services de location de véhicules et de mise à disposition de personnel s'élèvent respectivement à 132 762 TND et 177 514 TND au 31/12/2024, contre un solde de 44 208 TND et 24 632 TND au 31/12/2023.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 02 octobre 2024, la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2024 à 4 464 650 TND ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 4 273 005 TND ;
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 33 000 000 Euro ;
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 TND HT par contrat ;

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe Poulina) :

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe PGH se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Prestation de services après ventes HT
AMEN BANK	1 351 213	16 755
CAFE BONDIN	-	21 462
PARENIN	535 727	34 587
CAFE BEN YEDDER	151 928	15 259
POULINA GROUP HOLDING	62 662	2 505
COMAR	-	1 256 048
PGI HOLDING	-	15 581
AMEN SANTE	222 617	8 919

Clinique El Amen	96 757	-
Total	2 420 904	1 371 117

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 85 067 215 TND TTC ;
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 49 143 543 TND TTC.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 17/04/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2024 à hauteur de 911 593 TND et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 298 751 TND en 2024. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2024 à 2 495 933 TND.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours de l'exercice 2024, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours.

Au 31 Décembre 2024, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8 234 608 TND.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe Amen et PGH) :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 628 169 TND ;
- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 TND hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée d'une année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 TND, avec une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'année 2024 s'élève à 66 150 TND HT.
- En 2024, la société Amen Invest a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 5 000 TND HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières ;

Rémunérations servies aux dirigeants par la société ENNAKL AUTOMOBILES :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar BEN AMMAR	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE (**)
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	435 000	460 165	338 232	509 913	424 878	75 744

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Le conseil d'administration du 23 Août 2024, a décidé la nomination de Mr. Ahmed Aziz Haj Romdhane en tant que nouveau Directeur Général Adjoint à partir du 1^{er} Septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JAIET suite à son départ à la retraite.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2024. Au titre de l'exercice 2024, la charge correspondante s'élève à 140 000 TND et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2024, un montant de 30 000 TND a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

Rémunérations servis aux dirigeants par les sociétés placées sous le contrôle de la société ENNAKL AUTOMOBILES :

La rémunération et les avantages accordés au Président du conseil d'administration et au Directeur Général Adjoint de la société ENNAKL AUTOMOBILES par la filiale « S.T.L.V » sont détaillés comme suit :

	M. Ibrahim DEBACHE	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE
Nature de la rémunération brute	Président du conseil d'administration de la société mère	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	192 500	309 218

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS IFRS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana - Aéroport

Rapport sur l'Audit des Etats Financiers Individuels établis selon les normes IFRS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2024, un total bilan de **465 895 572 TND** et des capitaux propres de **252 857 290 TND** y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **41 560 494 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024, pour un montant de **595 426 652 TND** et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global. Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de **560 491 816 TND**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à **113 573 076 TND** et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière. Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 23 avril 2025

Les commissaires aux comptes :

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner

Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner